



École Saint-Gérard
Service de garde « La Bouffonnerie »
1275 Jarry est
Montréal (Québec) H2P 1W9
Téléphone : (514) 596-5453
Télécopieur : (514) 596-5459

Mardi le 6 juin 2017

Objet : Fiche d'inscription 2017-2018
Formulaire de navette d'autobus 2017-2018

Fiche d'inscription 2017-2018

Il est maintenant le temps de faire l'inscription de votre enfant au service de garde pour l'année scolaire **2017-2018**. Pour se faire, il vous faudra remplir le formulaire d'inscription ci-joint. Il est important de considérer que l'inscription d'un enfant au service de garde constitue un contrat liant les deux parties pour une année scolaire. D'une part, le service de garde s'engage à assurer les services demandés et à engager le personnel en conséquence. D'autre part, le parent s'engage à payer les frais de garde selon les services demandés. **SVP veuillez retourner la fiche d'inscription 2017-2018 avant le vendredi 16 juin 2017.**

- 1- Puisque la fiche d'inscription constitue un contrat, nous vous demandons d'utiliser un crayon à l'encre.
- 2- **Vérifiez les renseignements** contenus dans ce document.
- 3- Apportez, s'il y a lieu, les **modifications nécessaires dans la partie de droite**.
- 4- Indiquer votre **numéro d'assurance sociale si c'est demandé sur la fiche**. Ceci est une exigence du Ministère du revenu du Québec. Si vous n'êtes pas d'accord veuillez remplir la partie prévue à cette fin. Il est à noter que si vous avez déjà fourni le numéro d'assurance sociale au service de garde, vous n'avez plus à le faire.
- 5- Veuillez apposer votre **signature** ainsi que la **date du jour** à la fin du formulaire.

Dans la section Choix d'horaire et de réservation de base

Vous devez remplir cette section de façon précise, selon la situation de votre enfant.

N'oubliez pas d'inscrire la **date de début de la fréquentation au service de garde**. Si vous désirez que ce soit dès le début de l'année scolaire, la date de début à inscrire est le 24 août 2017. Suite au sondage, la date officielle de l'ouverture du service de garde est le 24 août 2017. Lors des journées du 24 et 25 août 2017, vous serez facturé uniquement si vous inscrivez vos enfants à ces journées pédagogiques. La facturation régulière débutera à compter du premier jour de classe soit le 28 août 2017.

Voici un **exemple d'un enfant**, qui fréquente le service de garde tous les jours (bloc du matin, midi et soir).

Date de début de la fréquentation au service de garde : 24 août 2017

Heure d'ARRIVÉ PRÉVUE au service de garde : _____

Heure de DÉPART PRÉVUE au service de garde : _____

Réservation de base pour l'année 2017-2018

*** IMPORTANT : Le tableau ci-dessous doit être rempli en fonction de l'année 2017-2018. Vous devez cocher chacune des périodes de fréquentation.

Périodes	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07:00 à 08:35	X	X	X	X	X
Midi	11:22 à 12:52	X	X	X	X	X
Soir	15:17 à 18:00	X	X	X	X	X

Si vous désirez inscrire votre enfant seulement aux journées pédagogiques, vous devez quand même remplir la fiche d'inscription.

Nous vous informons que tous les parents qui n'auront pas acquitté leur dernier compte pour l'année 2016-2017, perdront leur droit au service de garde.

Formulaire navette d'autobus 2017-2018

Nous venons d'être informer que l'école St-Gérard ne sera prête pour la rentrée scolaire 2017-2018. Dans ce contexte, nous avons annexé à cette lettre un formulaire de navette d'autobus à remplir puisque nous serons toujours relocalisés à l'école Georges-Vanier. Veuillez le compléter et nous le remettre avant le **16 juin** prochain.

Afin que la rentrée scolaire 2017-2018 se fasse de façon harmonieuse, nous vous informons que s'il devait y avoir des changements d'ici à la rentrée scolaire concernant soit l'inscription au service de garde ou l'horaire des navettes, vous devez communiquer avec le bureau du service de garde avant le 29 juin prochain ou au retour le lundi 14 août 2017.

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration. Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

Le technicien en service de garde,

Francis Collette